

(N<sup>o</sup> 23.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1880.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant des Crédits provisoires à valoir sur les Budgets de dépenses pour l'exercice 1881.

(Voir les nos 24 et 39, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. DEVADDER, ff. de Président ; TERCELIN, LAMMENS et le  
Baron BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Monsieur le Ministre des Finances, craignant que les Budgets des divers Départements ne fussent point votés par les Chambres avant la fin du présent exercice, a présenté un Projet de Loi portant allocation de Crédits provisoires à valoir sur les Budgets, s'élevant dans leur ensemble à la somme de 247,116,000 francs.

Deux membres se rallient au vœu exprimé par la Section centrale de la Chambre, de voir à l'avenir les budgets discutés et votés conformément aux exigences de la loi sur la comptabilité.

La majorité des membres présents de votre Commission des Finances a d'ailleurs, Messieurs, l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du projet de crédits, que la Chambre des Représentants, dans sa séance du 24 décembre dernier, adopta par 59 voix contre 20 abstentions.

*Le Rapporteur,*  
Baron PAUL BETHUNE.

*Le membre ff. de Président,*  
F. DEVADDER.